

Communiqué de Presse

Le syndicat FO ADP a été reçu le lundi 27 mai par les conseillers (technique et social) du Ministre des Transports.

Suite à l'annonce du Premier Ministre sur TF1 début mai, que le gouvernement envisageait de réduire la participation de l'État dans le capital "d'un certain nombre d'entreprises publiques où le taux de participation de l'État est très important", FO ADP a rappelé sa position et son opposition à toute tentative de privatisation de l'entreprise publique Aéroports De Paris.

L'Etat détient aujourd'hui 54% du capital d'ADP. Le FSI, structure publique, 5.6%. Le syndicat a rappelé avoir obtenu l'engagement (inscrit dans la loi) que l'Etat garderait la majorité du capital d'ADP, condition sine qua none pour préserver le statut réglementaire du personnel d'ADP lié au statut public de l'entreprise. Suite à l'annonce du premier ministre, le syndicat a indiqué être inquiet car même si la loi garantit que l'entreprise restera publique, une loi peut être défaite et remplacée par une nouvelle loi.

Notre tutelle principale au regard du contrat de régulation économique liant l'Etat et ADP -le Ministère des Transports- pas forcément toujours en phase avec Bercy (le Ministère des finances), qui est le « propriétaire », a indiqué que pour eux, les infrastructures de transports doivent rester publiques et que la question de la privatisation d'Aéroports de Paris n'est pas à l'ordre du jour. Mais les représentants du Ministre des Transports ont confirmé que Bercy cherchait de l'argent par tous les moyens.

Notre syndicat a rappelé qu'ADP n'a jamais coûté un centime à l'Etat, au contraire l'entreprise rapporte annuellement des sommes importantes, sans parler de la valorisation des actifs, l'action étant aujourd'hui aux alentours de 70 euros pour 30 à l'époque de la mise en bourse. Le syndicat a par ailleurs indiqué que le Ministère des finances avait obtenu du nouveau PDG la redistribution de 60% (contre 50% précédemment) des bénéfices nets de l'entreprise aux actionnaires, soit 34 millions d'euros supplémentaires reversés à ces derniers. En parallèle, le personnel se serrait la ceinture avec 5% de suppression des effectifs annoncés d'ici 2015, et une politique sociale en berne (absence d'accord formation, absence d'accord salarial, GPEC unilatérale).

Le lendemain, le ministre des transports, (coïncidence ???) Frédéric Cuvillier indiquait aux médias: «ADP fait partie des entreprises dont l'Etat actionnaire pourrait réduire sa participation. L'Etat doit respecter le seuil de 50%».

Le syndicat a reconnu tout de même qu'une catégorie du personnel se portait bien, celle des cadres dirigeants qui voit ses effectifs augmenter de plus de 30% suite aux nouvelles nominations du PDG, sans oublier la rémunération versée par l'entreprise laquelle a augmenté de plus de 30% pour certains d'entre eux selon le document de référence.

Les conseillers ont été surpris d'apprendre que la rémunération des cadres dirigeants (hors mandataire social) était secrète et que leur gratification annuelle relevait "du secret défense" et qu'il nous fallait attendre la publication du document de référence, soit en mai, pour découvrir combien l'entreprise avait déboursé pour leur rémunération, l'année précédente.

Selon les conseillers, les choses devraient changer sur l'absence de transparence puisque le MEDEF a assuré qu'il était prêt à des avancées importantes, notamment en recommandant le "say on pay", qui permettra au Conseil d'administration d'être enfin informé et à l'assemblée des actionnaires de se prononcer sur la rémunération des dirigeants.

Sur le projet de déménagement du siège social, les conseillers ont souhaité avoir notre avis. Nous leur avons donc remis un exemplaire de la pétition intersyndicale contre ce déménagement en indiquant que c'était comme d'envisager de déménager la DGAC à Athis Mons au prétexte que c'est le centre de contrôle aérien! Les activités d'Aéroports de Paris étant localisées dans un rayon de 50 Km autour de Paris, la localisation du siège social devrait donc être au centre de nos activités, à savoir Paris en ne privilégiant pas les clients d'une plateforme au détriment d'une autre.

Roissy le 29 mai